

Concertation

Réseau Express Vélo
départemental



Rev4

ATELIER

sur les équipements et l'éclairage du **Rev4**
section Plaisance-du-Touch

Le 11 janvier 2023-18h30

Salle Georges Gaubert-Plaisance-du-Touch

INTRODUCTION

25 personnes avaient répondu présent afin de participer à ce premier atelier de concertation de 2023 sur les projets REV. La soirée qui s'est déroulée de 18h30 à 21h30, était consacrée aux équipements et services associés au REV 4 et à son éclairage sur la section de Plaisance-du-Touch. Le REV 4 dans sa totalité s'étend de Saint-Martin-du-Touch à Pins-Justaret.

Une majorité de participants avait déjà assisté à l'étape de concertation précédente portant sur le tracé. Parmi eux, de nombreux riverains de Plaisance mais aussi quelques résidents des communes voisines de La Salvetat, Fontenilles, Cugnaux et Tournefeuille. Membres d'associations, cyclistes pour la plupart étaient venus exprimer leurs attentes sur les aménagements du REV 4 afin d'alimenter les études techniques et financières réalisées par le bureau d'études EGIS représenté par Héloïse RAMOND aux côtés du maître d'ouvrage pour répondre à leurs questions.

Sur les 25 participants, on pouvait noter une quinzaine d'élus, notamment de Plaisance : Philippe GUYOT, maire, Anita PERREU, adjointe aux finances et affaires sociales, Marjorie POCHEZ, adjointe à la jeunesse, Pierrick MORIN, adjoint à l'aménagement du territoire, Joseph PELLEGRINO, adjoint aux infrastructures, voirie et réseaux ainsi que plusieurs conseillers municipaux : Jeff BEHM et Jean-Philippe BERGER.

Étaient également présents des élus d'autres communes : François ARDERIU maire de La Salvetat Saint-Gilles, son adjoint aux affaires sociales et à la sécurité Rachid ABDELAOUI, Bruno LOMBARDO adjoint aux travaux du maire de Tournefeuille, et Nadine FIERLEJ, conseillère municipale de Fontenilles.

La soirée est introduite par **Sofia ALIAMET** d'Eclectic Expérience qui accompagne le Département de la Haute-Garonne dans la mise en œuvre de la concertation sur le REV Ouest.

Après une présentation générale de l'itinéraire cyclable à haut niveau de service dont vont être aménagés 51 km d'ici fin 2025 par le Conseil départemental puis un focus particulier sur le tracé du REV 4 à Plaisance-du-Touch par le cabinet EGIS, les 25 participants ont échangé durant une trentaine de minutes avec maître d'ouvrage et bureau d'études avant de se répartir en 3 groupes de travail d'une durée d'une heure au total, sur les deux thématiques des équipements et services et de l'éclairage.

Philippe GUYOT maire de Plaisance donne le *la* de la soirée en souhaitant la bienvenue aux « participants de qualité, je reconnais pas mal de visages », en remerciant aussi le Conseil départemental de la Haute-Garonne d'avoir « organisé cette rencontre entre élus et usagers du territoire ». Il souhaite « de la réussite au Département dans ses projets et notamment les REV ».

Julien KLOTZ, Conseiller départemental délégué aux Mobilités douces rappelle que cette venue du Conseil départemental à Plaisance pour débattre du REV n'est pas la première et se réjouit de la présence de nombreux élus, de La Salvetat et de Tournefeuille notamment. Il souligne la participation de Tisséo à cette soirée, « coordonnateur du schéma des transports dans le territoire aux côtés du CD 31 et de Toulouse Métropole » en la personne de Gilles DADOU chef de projet.

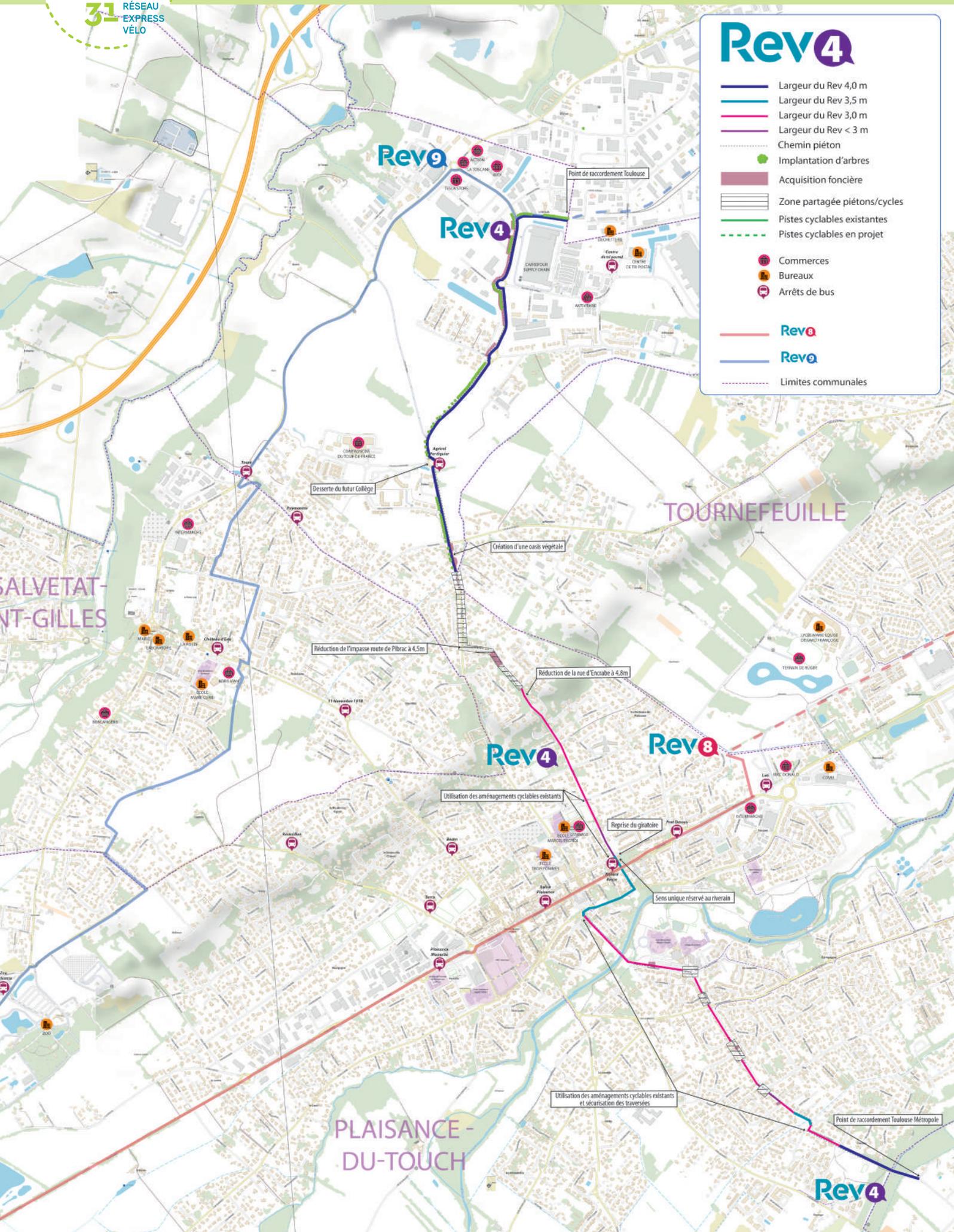
Julien KLOTZ précise qu'avec les deux élus **Martine CROQUETTE** vice-présidente en charge des Mobilités, des Infrastructures et des Routes et **Jean-Michel FABRE**, vice-président en charge de la Transition écologique, des Mobilités douces, du Logement et de l'Habitat, ils forment « un trinôme pour un vaste chantier au service d'une politique globale de mobilité compatible avec la transition écologique » et Jean-Michel FABRE d'ajouter « L'important n'est pas ce que je dis mais ce que vous allez dire (...) certains dans la salle ont déjà participé et contribué à l'itinéraire retenu pour le REV 4 ; le temps est venu d'échanger sur les équipements, les services et l'éclairage à lui associer, avec des points saillants qui je l'espère, ressortiront de ces ateliers ».

Delphine CARTIER, Chargée de Mission Mobilités cyclables au Conseil départemental de la Haute-Garonne précède la présentation technique d'Héloïse RAMOND du cabinet EGIS. Delphine CARTIER rappelle que le Réseau Express Vélo est un réseau structurant des Mobilités douces dans tout le département, soit 51 km qui répondront d'ici fin 2025 aux besoins de déplacements quotidiens pour les trajets domicile-travail mais aussi aux attentes des jeunes pour se rendre au collège. La concertation sur le dispositif dure depuis fin 2020 et se poursuit tout au long du projet à la fois avec les collectivités locales mais avec les associations et citoyens des secteurs concernés. Les échanges sur les tracés et variantes ont eu lieu en 2021 pour validation dans leur intégralité par le Conseil départemental en mars 2022. Delphine CARTIER souligne que « les prochains grands rendez-vous du REV avec son histoire sont : l'autorisation administrative du projet par les services de l'Etat (Déclaration d'Utilité Publique), puis le lancement des travaux en 2024 et la mise en service fin 2025 ».

PRÉSENTATION TECHNIQUE

Héloïse Ramond en charge de la conception du REV 4, mais aussi 8 et 9 au sein du cabinet EGIS, livre la teneur du REV 4 de Plaisance-du-Touch à Cugnaux, avec tout d'abord une vue d'ensemble : « *cette portion débute au nord de Plaisance sur le boulevard Pierre et Marie Curie qui fait jonction avec le REV 9, elle se poursuit durant 6,4 km jusqu'à rejoindre Cugnaux au sud (...) d'une largeur de 4 m sur 50 % de son itinéraire puis de 3 à 3,5 m sur 30% et inférieure à 3 m sur 10 % seulement, le REV 4 a donné lieu à la création de chemin piétonnier parallèle sur 50% de sa longueur. Le partage piétons-cycles n'occupe que 10 % du trajet. (...) le ratio entre les 136 arbres à planter et les 41 arbres à abattre pour la réalisation de l'ouvrage est positif et enrichi de la perspective de la création d'un accompagnement végétal sur 30 % du linéaire afin de créer des îlots de fraîcheur* ». Héloïse RAMOND évalue l'impact foncier total du projet à 15 % dont 12 en zone urbanisée et 3 en non urbanisée.





Rev4

- Largeur du Rev 4,0 m
- Largeur du Rev 3,5 m
- Largeur du Rev 3,0 m
- Largeur du Rev < 3 m
- Chemin piéton
- Implantation d'arbres
- Acquisition foncière
- Zone partagée piétons/cycles
- Pistes cyclables existantes
- Pistes cyclables en projet
- Commerces
- Bureaux
- Arrêts de bus
- Rev9
- Rev8
- Limites communales

Rev9

Rev4

TOURNEFEUILLE

SALVETAT-
NT-GILLES

Rev4

Rev8

PLAISANCE -
DU-TOUCH

Rev4

Point de raccordement Toulouse

Desserte du futur Collège

Création d'une oasis végétale

Réduction de l'impasse route de Pibrac à 4,5m

Réduction de la rue d'Encrebe à 4,8m

Utilisation des aménagements cyclables existants

Reprise du giratoire

Sens unique réservé au riverain

Utilisation des aménagements cyclables existants et sécurisation des traversées

Point de raccordement Toulouse Métropole

Séquence 1 sur la commune de Plaisance-du-Touch

Boulevard Pierre et Marie Curie

Raccordement avec Toulouse Métropole

Elargissement de la piste cyclable pour implanter un REV de 4 m et un trottoir de 2 m

Desserte du futur collège



Séquence 2 sur la commune de Plaisance-du-Touch

Route de Pibrac

REV de 4 m et espace piétonnier de 2 m

Création d'un alignement d'arbres

Aménagement d'un îlot végétal paysager en lieu et place de maisons abandonnées

Route de Pibrac (en zone plus contrainte)

Voie partagée de 3 m entre piétons et cycles en remplacement du trottoir existant au nord

Conservation de la largeur de la chaussée

Pas d'impact foncier pour les riverains

Séquence 3 sur la commune de Plaisance-du-Touch

Impasse route de Pibrac jusqu'à la rue d'Encrabe

Voie de 3,50 m partagée entre piétons et cycles

Requalification du fossé pour sécuriser la chaussée

Impacts fonciers en fond de parcelles

Rue d'Encrabe

REV de 3 m au sud et piétonnier créé ou amélioré au nord

Réduction de la rue d'Encrabe à 4,8 m contre 5,3 aujourd'hui

Conservation de la piste cyclable existante entre la rue del Guindouille et la rue du Prat Dessus

Sécurisation de la traversée de la rue des Tilleuls

Etude de sécurisation du giratoire de Prat Dessus à mener

Rue de la Briqueterie et rue de la Rivière Basse

REV de 3,5 m en place de la chaussée existante

Accès limité aux riverains-résidents

Séquence 4 sur la commune de Plaisance-du-Touch

Boulevard des Capelles et avenue Lingfield

REV et piétonnier au sud du boulevard des Capelles (largeur à définir)

Conservation de la piste cyclable existante au niveau de l'avenue de Lingfield

Avenue Montaigne, rue Saint-Exupéry et rue des Jonquilles

Conservation de la piste cyclable existante

Sécurisation des traversées

Rue des Jonquilles et rue du Cousteau

Conservation de la piste cyclable existante

Sécurisation des traversées

REV de 3 m et piétonnier de 2 m (hors zone contrainte)

Aménagement d'une zone piétonne arborée

Passage dans le parc avec conservation du piétonnier existant

Passage de l'Ousseau et chemin de la Vie Vieille

REV de 4 m et piétonnier de 2 m

Connexion avec Toulouse-Métropole au niveau de la rue de la Vie Vieille



TEMPS D'ÉCHANGE AVEC LE PUBLIC

Marjorie POCHEZ, adjointe au maire de Plaisance s'exprime pour savoir si « le lien entre les différents REV est une vraie préoccupation du maître d'ouvrage ? ».

Philippe GUYOT maire de Plaisance mentionne son inquiétude quant à la cohabitation des différents usagers du REV : « avenue Grinfield il y a une école et il faudra faire attention. Ceux qui vont au travail en vélo vont vite, les enfants beaucoup moins ! »

Jean-Michel FABRE répond que la réflexion du Conseil départemental est globale. « Outre le réseau radial des REV que vous connaissez, nous mettons en débat un réseau secondaire à celui-ci, avec notamment la fonction de jonction avec des zones de loisirs et les collèges. Nous accompagnons les collectivités locales dans l'aménagement de ce réseau secondaire et cela marche très bien. Il arrive souvent que l'on nous fasse part du manque de places dans les garages à vélo ! Oui nous réfléchissons à de tels sujets à l'échelle départementale avec les collectivités locales, comme nous l'avons fait précédemment pour les routes en assurant maillage et sécurité ».

Un participant s'interroge sur le calendrier des REV 4 ,5 et 7 dans le secteur de Portet-sur-Garonne.

Julien KLOTZ répond que cette partie sera étudiée en phase 2. « En ce moment nous en sommes à l'étude de faisabilité. Les présentations aux collectivités puis les réunions publiques auront lieu en 2024. Nous en sommes au début ».

Jean-Michel FABRE précise que l'une des tâches de 2023 pour le maître d'ouvrage sera aussi de « déterminer quels seront les prolongements prioritaires à inscrire au budget de 2024 ».

Martine CROQUETTE donne le détail des financements de la part du Conseil départemental : « *pour le réseau secondaire, nous épaulons à 40 % alors que sur le REV c'est du 100 % (...) nous allons être amenés à augmenter le budget total de nos 3 millions d'euros d'aide au réseau secondaire. Dans notre pool de travail pour le secteur routier, au Département nous avons exposé la facilitation du déplacement à vélo comme un besoin de beaucoup de communes et intercommunalités notamment pour que les jeunes puissent rejoindre les collèges de cette manière. Donc oui nous aiderons les itinéraires à se concrétiser même s'ils ne font pas partie d'un REV* ».

Martine CROQUETTE et **Jean-Michel FABRE** tiennent, avant que ne débute l'atelier de travail à éclairer les participants sur certains points sur lesquels ils auront à s'exprimer dans cette phase de travail de groupe.

« *Sur le revêtement, la démarche environnementale se poursuit vers un revêtement roulant et confortable pour les cyclistes ; nous travaillons notamment avec les entreprises Colas et Eiffage dans la mise en place de matériaux plus propres que le bitume, carbone 0, à base d'agrégats et de liants végétaux pouvant être posés à froid. Nous avons une bonne expertise en la matière et cette exigence que nous avons sur les routes, nous l'aurons aussi pour les revêtements des REV. (...) Autre similitude, que ce soit pour le réseau routier ou pour les REV, nous assurons la construction, l'aménagement mais aussi l'entretien alors attention aux dégradations !* »

« *Nous avons fait le choix de ne pas proposer de services sanitaires sur le parcours des REV, parce que le maintien de leur propreté serait difficilement tenable et le risque d'incivilité trop grand. Autant sur les voies vertes la présence de toilettes se justifie-t-elle autant sur les REV dédiés aux déplacements domicile-travail (temps de parcours beaucoup plus courts), ce service nous est apparu superflu* ».

RESTITUTION DES TRAVAUX MENÉS EN ATELIERS

Atelier 1 : équipements et services Synthèse des travaux par table

Table 1

Les participants ont exprimé le besoin :

- D'arceaux à vélos nombreux et qualitatifs, de forme haute, abrités, avec possibilité d'attacher le cadre. L'idée d'un coup de pouce du Conseil départemental aux commerçants pour en financer l'installation devant leurs boutiques est avancée.
- De points infos et surtout d'indication par fléchage soigné vers les points d'intérêt le long du parcours (services, commerces ...).
- D'indication de la distance des différentes « stations » comme dans le métro grâce à un système de borne.
- D'abris à vélos sécurisés aux pôles d'intersection et d'échanges notamment.
- D'abris dont on peut distinguer l'intérieur car risques de vols (grillagés ? à trous ?).
- D'abris qui ne s'ouvrent pas uniquement avec des Pass Tisséo car tout le monde n'en possède pas (par exemple l'intermodalité peut se faire avec le covoiturage, pas forcément le bus et le métro).
- De points d'eau pour remplir les gourdes.
- Pas d'aire de pique-nique.
- Eventuellement d'ateliers de réparation.
- D'ateliers de formation pour entretenir les vélos.
- D'un service de location de vélos.
- De trousse de secours.
- De liaisons efficaces avec le réseau routier et vers les commerces.
- D'une signalisation cohérente tout au long du REV.

Table 2

Les participants ont exprimé le besoin :

- D'abris à vélos sécurisés, individuels ou collectifs faciles à fermer avec des prises électriques et en capacité d'accueillir et de permettre aux trottinettes de se recharger.
- De boîtes notamment au terminus de la L3. « Ajourés » de préférence selon Philippe GUYOT.
- D'arceaux à vélos sur les lieux d'arrêts ponctuels autour des commerces, en complément des abris à vélos. « Un box est vite rempli et en multimodal on est parfois coincé ».
- De points infos pour indiquer les kilomètres à parcourir, de fléchage des commerces, des réparateurs, des voies vertes.
- D'ateliers d'auto réparation limités à une pompe au sol et à des prises électriques (payantes ?).
- D'un seul point d'eau sur le parcours.
- De compteurs de la fréquentation des vélos.
- De miroirs convexes aux croisements dangereux pour voir si des voitures arrivent.

Table 3

Les participants ont exprimé le besoin :

- D'abris à vélos sécurisés aux arrêts de bus importants (dont le 67) et aux niveaux des collèges.
- D'arceaux à vélos.
- De points d'eau.
- De points infos.
- Pas d'aires de pique-nique.
- Pas de poubelles.
- Pas d'ateliers d'auto réparation.
- Pas de prises électriques.
- D'une aire de services commune à la jonction des REV 4 et 9 au niveau de la Ménude.

Atelier 2 : éclairage Synthèse des travaux par table

Table 1

Les participants ont exprimé le besoin :

- De limiter la pollution lumineuse.
- De ne pas éclairer partout et tout le temps mais seulement dans les espaces avec piétons et cycles et aux endroits les plus dangereux de voirie.
- D'équipements réfléchissants, de revêtements clairs.
- D'éclairage autonome.
- De faire comprendre aux cyclistes qu'il faut se signaler. Citation de l'association « Cyclistes Brillez ! »
- Du développement de la responsabilité de chacun quant à sa visibilité.

Table 2

Les participants ont exprimé le besoin :

- D'éclairer mais pas tout le temps : de 6 h à 22 h 30.
- De matérialiser les croisements. Citation d'un système de laser bleu à Pibrac de chaque côté de la voie cela n'est pas utile partout mais sur les zones partagées oui.
- D'un éclairage autonome aux points dangereux.
- D'un éclairage dynamique et intelligent éventuellement mais il faut qu'il soit vraiment réactif.
- D'un marquage phosphorescent.
- D'un revêtement clair.

Table 3

Les participants ont exprimé le besoin :

- *D'un éclairage économe.*
- *De profiter de l'éclairage automobile aux intersections.*
- *D'un éclairage dynamique et intelligent.*
- *D'un éclairage phosphorescent. Un cycliste nous dit savoir où il en existe de bons qui ne s'abîment pas.*
- *D'un équipement individuel obligatoire pour tous les cyclistes. Financé par le Conseil départemental ?*



EN CONCLUSION

Jean-Michel Fabre témoigne de son étonnement de « constater combien, à chaque réunion de concertation on repart avec des questions supplémentaires, combien on peut apprendre sur différents aspects du sujet et surtout se demander pourquoi on n'y a pas pensé avant (...) sur les équipements, ce soir je me dis que construisant des REV pour les 50 ans à venir, nous aurions dû, comme le suggère un participant, tenir compte de l'usage grandissant des trottinettes aux côtés des vélos pour aller au travail, au collège et au lycée (...) dès lors, la remarque de cette personne dans l'assistance, sur l'extension de l'usage des boxes à vélos à ces engins nouveaux est pertinente, devront-ils comporter des prises, protéger encore mieux des vols ? Probablement ». Le Conseiller départemental en charge de la Transition écologique et des Mobilités douces dialogue ensuite avec Philippe GUYOT, maire de Plaisance sur l'installation d'arceaux à vélo à proximité des devantures des commerçants. « Habituellement, c'est la puissance publique qui s'en charge mais étant donné la demande croissante des commerçants qui aimeraient que leurs clients stationnent sereinement à vélo devant chez eux, il faudrait réfléchir à installer des arceaux de qualité en quantité. La réflexion peut être menée avec la Chambre de Métiers (...)

Sur l'éclairage, ce que vous dites converge. Vous êtes en faveur d'un éclairage qui ne serait ni partout ni nulle part mais réparti aux endroits où les personnes se sentiraient en insécurité s'il n'y en avait pas : dans les endroits partagés, les croisements... ».



L'élu fait part de son expérience, partagée avec bien des cyclistes « *d'éclairages dits intelligents qui agissent dans votre dos, qu'une fois que vous êtes passés* ». A la « *high-tech souvent compliquée à entretenir et à réparer* », il assume « *préférer la low-tech pour sa fiabilité notamment* ». Enfin, Jean-Michel FABRE réitère « *l'intérêt de posséder son éclairage individuel et de reconsidérer les atouts de la bonne vieille dynamo revisitée à l'aune de la technologie actuelle* ». Surtout, Jean-Michel FABRE élargit le propos en nous livrant son sentiment de « *se trouver dans une société où désormais les questions se croisent et interfèrent : on veut développer l'énergie électrique oui mais comment la produire ?* »

Rendez-vous est pris pour le 8 février à Fonsorbes où aura lieu la réunion de restitution des concertations qui se sont déroulées sur les REV 8, 4 et 9.

« *Merci d'avoir participé à toutes les étapes de la concertation sur le REV Ouest ; cela a contribué aux grands principes d'aménagement que nous vous exposerons lors de cette réunion finale. Comme tous les principes, ceux-ci seront susceptibles de varier quelque peu pour s'adapter aux spécificités des territoires* ».



Réseau Express Vélo départemental



Rev4

Annexes

17

ATELIER sur les équipements et l'éclairage du Rev4
Section Plaisance-du-Touch
Le 11 janvier 2023 - 18h30 - Salle Georges Gaubert-Plaisance-du-Touch





Réseau Express Vélo départemental

Legende Equipements et zones à fléchiser indiquer

Bonne visibilité: prévoir des panneaux de signalisation

Prévoir collages au carrefour

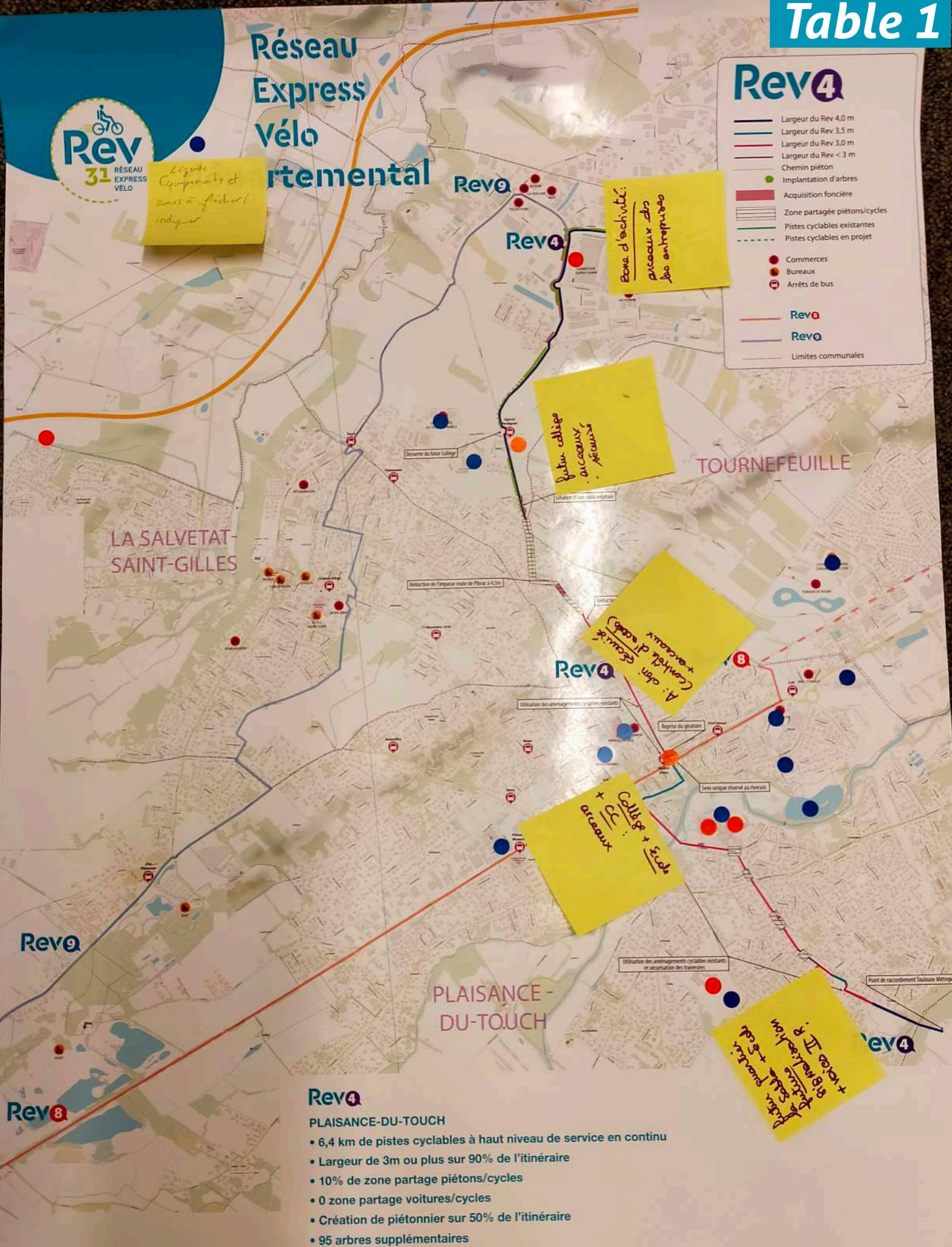
A: voir détails + travaux

Collège + CC + arceaux

Prévoir panneaux de signalisation + voir détails + travaux

Rev4

- Largueur du Rev 4,0 m
- Largueur du Rev 3,5 m
- Largueur du Rev 3,0 m
- Largueur du Rev < 3 m
- Chemin piéton
- Implantation d'arbres
- Acquisition foncière
- Zone partagée piétons/cycles
- Pistes cyclables existantes
- Pistes cyclables en projet
- Commerces
- Bureaux
- Arrêts de bus
- Rev0
- Rev4
- Limites communales



- ### Rev4
- #### PLAISANCE-DU-TOUCH
- 6,4 km de pistes cyclables à haut niveau de service en continu
 - Largeur de 3m ou plus sur 90% de l'itinéraire
 - 10% de zone partage piétons/cycles
 - 0 zone partage voitures/cycles
 - Création de piétonnier sur 50% de l'itinéraire
 - 95 arbres supplémentaires
 - Aménagement végétal sur 30% de l'itinéraire



Réseau Express Vélo départemental

ATELIER 2 ÉCLAIRAGE

Quel type d'éclairage vous semble adapté ?

Votre avis compte !

- éclairage dépend de l'environnement -

UN ÉCLAIRAGE DYNAMIQUE ET INTELLIGENT

- plutôt pour piétons cyclés
- attention à la synchronisation pour les vélos surtout VAE

UN ÉCLAIRAGE AUTONOME

UN MARQUAGE AU SOL LUMINEUX

UN MARQUAGE PHOSPHORESCENT

- compatibilité avec neige et environnement

DES REVÊTEMENTS CLAIRS

- aussi pour la chaleur

AUTRES

- PEINTURE REFLECTISSANT (est de photocatalyseur)
- Cristaux Brillants → développer et aide à l'équipement

équipements personnalisés



Réseau Express Vélo départemental

ATELIER 2 ÉCLAIRAGE

Dans quels cas un éclairage vous semble-t-il nécessaire ?

Votre avis compte !

- PENSEZ-VOUS QU'IL EST NÉCESSAIRE D'ÉCLAIRER CET ÉQUIPEMENT ? ET POURQUOI ?
- SUR QUELS CRÉNEAUX HORAIRES PENSEZ-VOUS PERTINENT D'ÉCLAIRER ?
- DANS DES ZONES DÉJÀ ÉCLAIRÉES, FAUT-IL PRÉVOIR UN ÉCLAIRAGE SPÉCIFIQUE COMPLÉMENTAIRE ?
- OÙ LES ÉCLAIRAGES DEVRAIENT-ILS ÊTRE LOCALISÉS ?
- PENSEZ-VOUS QU'IL SOIT POSSIBLE DE NE PAS ÉCLAIRER CERTAINES ZONES ?

• éclairage ≠ sur toute la longueur
 ≠ tout le temps

• pollution lumineuse à limiter -

• équipements réfléchissants (1 éclairant plus si cycliste
 (2) faut pas au permis et/ou qui s'allument quand on passe

• suivant si partagé piétons -
 si intersecté avec voitures ⊕

* ÉCLAIRAGE DÉPEND DE L'ENVIRONNEMENT

* cohésion entre les REV



Réseau Express Vélo départemental

Rev4

- Largeur du Rev 4,0 m
- Largeur du Rev 3,5 m
- Largeur du Rev 3,0 m
- Largeur du Rev < 3 m
- Chemin piéton
- Implantation d'arbres
- Acquisition foncière
- Zone partagée piétons/cycles
- Pistes cyclables existantes
- - - Pistes cyclables en projet
- Commerces
- Bureaux
- Arrêts de bus
- Rev0
- Rev0
- Limites communales



Arceaux-velos
et point infos
+ compteur

Abri-velo sécurisé
+ prise électrique
+ arceaux-velo
+ pompe

Point d'eau

Abri-velo sécurisé
+ prise électrique
+ arceaux-velo
+ point-infos
+ pompe

Arceaux-velos

Point infos

Abri-velo sécurisé
+ prise électrique
+ arceaux-velos
+ pompe

Arceaux-velos

Rev4

PLAISANCE-DU-TOUCH

- 6,4 km de pistes cyclables à haut niveau de service en continu
- Largeur de 3m ou plus sur 90% de l'itinéraire
- 10% de zone partage piétons/cycles
- 0 zone partage voitures/cycles
- Création de piétonnier sur 50% de l'itinéraire
- 95 arbres supplémentaires
- Aménagement végétal sur 30% de l'itinéraire



Réseau Express Vélo départemental

ATELIER 1 ÉQUIPEMENTS & SERVICES

Quels équipements et services vous paraissent-ils utiles ?

Votre avis compte !

DES ABRIS-VÉLOS SÉCURISÉS

 cumulé avec prise ?
Voyant témoin d'occupation
(communication ?)

● ● ●

DES ARCEAUX-VÉLOS

 sur les lieux d'arrêt
ponchels
et en complément des
abris-vélos

● ● ●

DES POINTS D'EAU

 1 seul

●

DES POINTS-INFO

 de m restant
réseau
fléchage ~~avec~~ d'infob
point
lien avec route verte
(~~pas~~ incitation
multimodalité avec
arrêt de bus)

● ●

DES BANCS ET TABLES DE PIQUE-NIQUE



—

DES POUBELLES DE TRI



—

DES ATELIERS D'AUTO-RÉPARATION

 Pompe ~~avec~~
~~et~~ abriement du
REV8

●

DES PRISES ÉLECTRIQUES

 Tarif recharge ?

●

AUTRES

 Compteur vélo 1 ou 2.
Miroir sur les croisements dangereux.

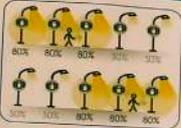
●

ATELIER 2 ÉCLAIRAGE

Quel type d'éclairage vous semble adapté ?

Votre avis compte !

UN ÉCLAIRAGE DYNAMIQUE ET INTELLIGENT



Pas assez reactif pour les vélos

UN ÉCLAIRAGE AUTONOME



Oui sur les points de dangerosité aux heures de passage

UN MARQUAGE AU SOL LUMINEUX



UN MARQUAGE PHOSPHORESCENT



A privilégier

DES REVÊTEMENTS CLAIRS



Oui

AUTRES

Technologie de laser bleu

Réseau Express Vélo départemental

ATELIER 2 ÉCLAIRAGE

Dans quels cas un éclairage vous semble-t-il nécessaire

Votre avis compte !

- PENSEZ-VOUS QU'IL EST NÉCESSAIRE D'ÉCLAIRER CET ÉQUIPEMENT ? ET POURQUOI ?
- SUR QUELS CRÉNEAUX HORAIRES PENSEZ-VOUS PERTINENT D'ÉCLAIRER ?
- DANS DES ZONES DÉJÀ ÉCLAIRÉES, FAUT-IL PRÉVOIR UN ÉCLAIRAGE SPÉCIFIQUE COMPLÉMENTAIRE ?
- OÙ LES ÉCLAIRAGES DEVRAIENT-ILS ÊTRE LOCALISÉS ?
- PENSEZ-VOUS QU'IL SOIT POSSIBLE DE NE PAS ÉCLAIRER CERTAINES ZONES ?

A partir de 6h du matin jusqu'à 22h30

Laser bleu sur les croisements

Eclairage sur les zones partagées, non éclairées par la ville.

Zones sans croisements // non dangereuses peuvent ne pas être éclairées.



Réseau Express Vélo départemental

Rev4

- Largeur du Rev 4,0 m
- Largeur du Rev 3,5 m
- Largeur du Rev 3,0 m
- Largeur du Rev < 3 m
- Chemin piéton
- Implantation d'arbres
- Acquisition foncière
- Zone partagée piétons/cycles
- Pistes cyclables existantes
- Pistes cyclables en projet
- Commerces
- Bureaux
- Arrêts de bus
- Rev4
- Rev8
- Limites communales



Rev4 PLAISANCE-DU-TOUCH

- 6,4 km de pistes cyclables à haut niveau de service en continu
- Largeur de 3m ou plus sur 90% de l'itinéraire
- 10% de zone partage piétons/cycles
- 0 zone partage voitures/cycles
- Création de piétonnier sur 50% de l'itinéraire
- 95 arbres supplémentaires



Réseau Express Vélo départemental

DELPHINE

ATELIER 1 ÉQUIPEMENTS & SERVICES

Quels équipements et services vous paraissent-ils utiles ?

Votre avis compte !

DES ABRIS-VÉLOS SÉCURISÉS

- Aux Arrêts importants de bus (G7)

DES ARCEAUX-VÉLOS

DES POINTS D'EAU

DES POINTS-Infos

oui et noter les distances où on peut trouver les aires de service.

DES BANCS ET TABLES DE PIQUE-NIQUE

A - oui mais pas sur le REV4

DES POUBELLES DE TRI

Non

DES ATELIERS D'AUTO-RÉPARATION

Intéressant dans les aires de service

DES PRISES ÉLECTRIQUES

NON

AUTRES - Regroupement des équipements et services en "Aires de Services"

ATELIER 2 ÉCLAIRAGE

Quel type d'éclairage vous semble adapté ?

Votre avis compte !

UN ÉCLAIRAGE DYNAMIQUE ET INTELLIGENT

UN ÉCLAIRAGE AUTONOME

UN MARQUAGE AU SOL LUMINEUX

UN MARQUAGE PHOSPHORESCENT

Airbus - cimetière
rue velosquez
équipée /
2 ans.
(très bien)

DES REVÊTEMENTS CLAIRS

AUTRES

ATELIER 2 ÉCLAIRAGE

Dans quels cas un éclairage vous semble-t-il nécessaire ?

Votre avis compte !

- PENSEZ-VOUS QU'IL EST NÉCESSAIRE D'ÉCLAIRER CET ÉQUIPEMENT ? ET POURQUOI ?
- SUR QUELS CRÉNEAUX HORAIRES PENSEZ-VOUS PERTINENT D'ÉCLAIRER ?
- DANS DES ZONES DÉJÀ ÉCLAIRÉES, FAUT-IL PRÉVOIR UN ÉCLAIRAGE SPÉCIFIQUE COMPLÉMENTAIRE ?
- OÙ LES ÉCLAIRAGES DEVRAIENT-ILS ÊTRE LOCALISÉS ?
- PENSEZ-VOUS QU'IL SOIT POSSIBLE DE NE PAS ÉCLAIRER CERTAINES ZONES ?

↳ profiter de l'éclairage automobile
- aux intersections / très important.
- importance de l'éclairage / sécurisation.
- importance d'un bon équipement individuel

Velo.

Velo



Arthur

Velo

REY



Réseau Express Vélo départemental